



SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Membre de la FSU

Fédération Syndicale Unitaire

www.snasub.fr

Commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des Attachés d'Administration de l'Etat

mardi 2 juillet 2019

Compte-rendu et déclaration des commissaires paritaires du SNASUB-FSU

La séance est présidée par Mme Annick WAGNER, adjointe au Directeur Général des Ressources Humaines, cheffe du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux, de santé et des bibliothèques.

I – approbation du PV de la réunion du 21 mars 2019

Ce PV sera soumis ultérieurement à la CAPN.

Une modification du règlement intérieur est proposée pour tenir compte de la RGPD et de la transmission dématérialisée des documents aux membres de la CAPN : les documents ne seront plus « envoyés » mais « mis à disposition dans le respect de la RGPD ». Dans le règlement intérieur, il convient de remplacer le terme « transmission » par le terme « mise à disposition ».

II – titularisation des AAE stagiaires

Sont proposé-es :

- 2 collègues au titre de la session 2017 du concours interne ;
- 84 collègues au titre de la session 2018 du concours interne ;
- 2 collègues au titre de la session 2018 du concours réservé ;
- 11 collègues au titre des BOE.

Situations particulières :

- pour 9 collègues (8 concours interne + 1 concours réservé) le stage n'est pas terminé, leur situation ne sera donc examinée. Parmi ces personnels, une collègue de l'académie de Créteil a été admise au titre de la session 2014 du concours interne (nombreuses absences) ; un courrier lui sera rapidement adressé par la DGRH pour lui rappeler sa situation administrative ;
- 2 collègues sont proposés à la non-titularisation au titre des BOE (académies de Lille et Nancy-Metz)



SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Membre de la FSU

Fédération Syndicale Unitaire

www.snasub.fr

Les organisations syndicales se sont abstenues.

- 3 collègues sont proposés pour un renouvellement de stage au titre des BOE :

1 collègue dans l'académie de Nice (il sera rappelé au Rectorat de l'académie concernée qu'un renouvellement de contrat en catégorie B ou C est envisageable), 1 dans l'académie de Paris

Les organisations syndicales se sont abstenues.

Sur le cas d'une collègue proposée au renouvellement, le SNASUB-FSU a donné lecture d'un courrier très favorable du tuteur, qui relève notamment que cette collègue est la cinquième occupante du poste sur une durée de... 5 ans ; pour l'administration il ne faut pas confondre tuteur et évaluateur.

L'administration demande à reporter l'examen de cette situation en fin de séance pour contacter l'académie concernée, après avoir reconnu des difficultés de contexte pour le stage de cette collègue. Celle-ci est finalement proposée à la titularisation.

III – accueil en détachement, affectation CIGEM, intégration dans le corps des AAE

Sont proposés :

- 12 collègues affectés dans le cadre du CIGEM – SNASUB-FSU regrette que l'académie de Montpellier accueille un personnel par cette voie, alors qu'elle demeure très fermée au mouvement inter-académique des attachés.

Le SNASUB-FSU s'est abstenu.

- 27 collègues accueillis en détachement

Le SNASUB-FSU s'est abstenu.

- 37 collègues intégrés après détachement et 2 collègues intégrés indirectement

Les organisations syndicales se sont abstenues.

IV – ajustement des opérations de mouvement inter-académique des AAE

12 mutations sont annulées, 7 nouvelles ont lieu.

SNASUB-FSU souhaite qu'en cas d'annulation de mutation, il lui soit systématiquement proposé au candidat suivant d'entrer dans l'académie.

V – avis sur les mutations inter-académiques intervenant tout au long de l'année

27 mutations sont intervenues.



SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques



Membre de la FSU

Fédération Syndicale Unitaire

www.snasub.fr

VI – inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'AAE pour les personnels en fonction dans les établissements publics nationaux, en COM ou à Mayotte ou en position de détachement – année 2019
165 promouvables, 2 possibilités de promotion.

Sont promus :

1 – Mme Chung Tien LOVAINA (*Polynésie*)

2 – M. Valère REDOUTEY (*Mayotte*)

Liste complémentaire

1 – M. Serge PUJES (*Wallis & Futuna*)

VII a – inscription sur le tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration au choix pour les personnels en fonction dans les établissements publics nationaux, en COM ou à Mayotte ou en position de détachement – année 2019

65 promouvables, 2 possibilités de promotion.

Sont promus :

1 – Mme Anne Bela LAGOA (*MEAE*)

2 – Mme Véronique VAYSSIÈRE (*réseau CANOPE*)

VII b – inscription sur le tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration, suite à examen professionnel – année 2019

229 collègues

VIII – examen d'une situation individuelle

Situation d'un collègue affecté à la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de l'administration centrale, pour lequel une mutation dans l'intérêt du service est demandée. Mme la sous-directrice du service de l'action administrative et des moyens (SAAM) pour la GRH de l'administration centrale, fait état de la situation.

La discussion s'engage ; les OS posent la question de la situation de la DAJ et indiquent qu'elles s'opposeront à ce qu'elles considèrent comme une sanction déguisée.

Les organisations syndicales ont voté contre.

IX – informations et questions diverses

Sont évoqués des points ou situations particulières :



SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques

- il a été demandé aux académies d'équilibrer les voies de recrutement : ne pas réserver les postes en services académiques aux personnels promus par liste d'aptitude au détriment des lauréats de concours qui seraient plus fréquemment orientés vers les EPLE (administration) ;
- conditions d'affectation à Mayotte : le décret qui les encadre est toujours en vigueur ; il prévoit une période de deux ans (affectation en métropole...) entre deux affectations à Mayotte;
- dans l'académie de Créteil, un courrier a été adressé aux promus par liste d'aptitude pour leur indiquer que leur affectation relevait de la CAPN ;
- dans l'académie de Toulouse, une collègue demandant un détachement du Ministère de l'Intérieur vers le MEN se heurte à un avis défavorable de son administration d'origine (SNASUB-FSU) ;
- dans l'académie de Rouen, un collègue souhaitant participer au mouvement est bloqué depuis deux ans au motif de procédure disciplinaire en cours, mais rien ne semble venir. Il pourra participer au mouvement 2020 (SNASUB-FSU) ;
- situation des personnels détachés sur emplois fonctionnels et parvenus en fin des possibilités de détachement (SNASUB-FSU).

Les commissaires paritaires nationaux pour les AAE du SNASUB-FSU

Eric FOUCHOU-LAPEYRADE eric.fouchou-lapeyrade@ac-toulouse.fr

Colette DOSSCHE colette.dossche@ac-lille.fr

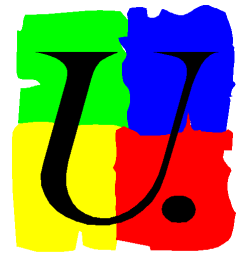
Jean-Louis GABIGNAUD Jean-Louis.Gabignaud@ac-montpellier.fr



Membre de la FSU

Fédération Syndicale Unitaire

www.snasub.fr



Commission administrative paritaire nationale des attachés d'administration de l'État réunion du 2 juillet 2019

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Cher(e)s collègues,

Nous sommes heureux d'être réunis aujourd'hui pour examiner notamment des dossiers d'avancement, qui demeurent à ce jour de la compétence de la commission paritaire.

Le SNASUB-FSU réaffirme à cette occasion son attachement à la fonction publique et au statut des fonctionnaires qui protège les personnels, assure une équité de traitement et la qualité du service. Notre syndicat n'en nourrit pas moins des inquiétudes aussi vives que fondées à l'encontre du libéralisme économique prôné et mis en œuvre par notre actuel gouvernement, qui se traduit, sous prétexte d'une transformation de la fonction publique, par une montée des individualismes fragilisant tous les personnels.

En dépit de revendications et propositions portées avec d'autres organisations, le pouvoir exécutif mène une politique néfaste aux missions publiques et aux agent-e-s public-que-s, supprimant des postes et engendrant une forte dégradation des conditions de travail de tous les personnels, dont il veut affaiblir les droits et garanties.

C'est ainsi que les commissions administratives paritaires pourraient perdre leurs compétences en matière de promotion et de mobilité, favorisant une gestion opaque et privant les personnels de recours contre l'arbitraire. De même, une instance unique pourrait être instituée en lieu et place des comités techniques et CHSCT, cette nouvelle instance risquant de diluer et d'amoinrir les actions dans les domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail.

Le recours au recrutement de personnels contractuels à tous les niveaux de la hiérarchie serait accru, la précarité encore aggravée, particulièrement avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompus à tout moment. Aucune amélioration substantielle des garanties collectives ni sécurisation des parcours professionnels n'est pourtant envisagée pour ces personnels contractuel-le-s, pas plus qu'un encadrement strict des conditions de recrutement et de formation. C'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées.

Aucune mesure de revalorisation des rémunérations n'accompagne ces annonces déjà fort préoccupantes, et les suppressions de postes sont encore et toujours d'actualité.

Notre syndicat réaffirme sa revendication, pour l'ensemble des filières bibliothèques, ITRF et administrative, d'un plan massif de requalification des emplois financé par nos ministères et lié aux promotions concomitantes des personnels. Il est en effet plus qu'urgent, à l'issue d'un plan ministériel largement insuffisant, que la requalification des emplois soit au cœur des politiques d'emploi dans nos filières, à rebours des mesures de suppressions d'emplois et de remise en cause du statut des fonctionnaires. Notre aspiration à la justice sociale impose de mettre en adéquation, enfin, les missions confiées quotidiennement aux personnels avec les emplois qu'ils occupent.

Le SNASUB-FSU rappelle ses revendications en matière salariale : abrogation du jour de carence, dégel de la valeur du point d'indice, refus du salaire au mérite, revalorisation des grilles indiciaires.

Le SNASUB-FSU souligne la nécessité de faire reculer le gouvernement dans la cohérence de sa politique au service des plus riches, à l'heure où d'autres contre-réformes sont en préparation, notamment sur les retraites. Il prône les mobilisations générales pour y parvenir, et comme l'ensemble de la FSU, appelle à se mobiliser et à contribuer à porter ces revendications.

Concernant spécifiquement cette CAPN, le SNASUB-FSU sera attentif aux dossiers des personnels notamment ceux dont la titularisation est à l'ordre du jour. Nous nous attacherons à examiner tout particulièrement chaque situation et traiterons de manière juste chaque collègue.

De même, pour le suivi du mouvement inter-académique, nous souhaitons que lorsqu'il y a une annulation d'une mutation, il soit fait appel au 1er collègue inscrit sur la liste des demandeurs n'ayant pas obtenu son entrée dans l'académie demandée, et ce jusqu'au 1er juin de chaque année.

Pour le SNABUB-FSU

les commissaires paritaires nationaux

Colette DOSSCHE, Éric FOUCHOU-LAPEYRADE,

Jean-Louis GABIGNAUD et Nicolas MERLET